

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2015

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil Mardi, le 24 novembre 2015, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Christine Riendeau	siège 2
René Morier	siège 3
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Après avoir constaté le quorum, Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 10.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour ci-dessous reproduit.

Résolution 2015-11-258

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour de la présente séance qui est le suivant :

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Inspecteur en bâtiment et en environnement;
4. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;
5. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Monsieur Vincent Tremblay, conseiller quitte les délibérations du conseil, puisqu'il y a une apparence de conflit d'intérêt pour le prochain point à l'ordre du jour.

3. INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU QU' il y a eu une altercation le 26 octobre 2015 entre un citoyen et l'inspecteur en bâtiment et en environnement à l'intérieur de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE les ressources humaines ont rencontré les deux personnes impliquées;

ATTENDU QUE chacune des parties a décrit l'altercation au moyen d'une lettre;

ATTENDU QUE ces lettres ont été lues aux membres du Conseil municipal par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

ATTENDU QUE les parties à tour de rôle ont également rencontré les membres du Conseil municipal afin de donner leur version des faits;

ATTENDU QU' une lettre de demande de renvoi de l'inspecteur en ba été déposée par le citoyen impliqué jugeant son comportement inacceptable;

Résolution 2015-11-259

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE les membres du Conseil municipal ont analysé les faits qui leur ont été présentés, ainsi que les versions des personnes impliquées et conclus que l'altercation relevait plus d'un conflit de personnalité que d'une incompétence de l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement sera rencontré pour clarifier les attentes du Conseil municipal à l'égard de son rendement au travail, ses fonctions, de son comportement dans le cadre desdites fonctions à titre de représentant de la Municipalité.

Adoptée par 5 voix et une abstention

Monsieur Vincent Tremblay, conseiller se joint de nouveau aux délibérations du conseil.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES POINTS DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR

Aucun-e citoyen-ne est présent-e parmi l'assistance.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la levée de la séance extraordinaire à 19 h 16.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière